

conque de s'engager dans l'industrie laitière. En fait, aux termes de la politique annoncée dernièrement, les cultivateurs qui essaient vraiment de gagner leur vie sont sérieusement pénalisés.

De plus, monsieur l'Orateur, la mesure semble être faite tout spécialement pour les exploitations de grande envergure ou les sociétés d'agriculteurs. J'imagine que ces exploitants s'empresseront d'appuyer la mesure. Elle leur permettra de participer à un monopole en dépit des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Nous ne pouvons que supposer que le bill prévoit l'élimination délibérée du petit exploitant à un rythme encore plus accéléré que tout ce que nous avons vu ces dernières années. En toute sincérité, je dirais que si cette mesure ne garantit pas une représentation suffisante aux producteurs—ce qui n'est sûrement pas le cas dans sa forme actuelle—la forte majorité des agriculteurs ne seront pas en faveur des

propositions qu'elle renferme parce qu'il est possible que, par un processus graduel d'assimilation continue, tous les produits soient définis comme étant réglementés, de sorte que le petit producteur n'aurait plus rien à produire.

Quelles qu'en soient les origines et les fins, bien des théories ne se réalisent pas en pratique. On n'atteint pas toujours les objectifs visés au départ. Cet après-midi, nous avons entendu le ministre dire qu'au début, le bill ne fera que continuer à coordonner les offices de commercialisation de produits agricoles qui existent dans les provinces. Mais, qu'arrivera-t-il après? C'est là le danger. Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
